

Lachine

La Tuque (Pour le Couvent, l'Hôpital et les Frères Maristes)

Lauzon

Montmagny

Richmond (Eglises)

Saint-Jean

Scottstown

Saint-Henri (avant l'annexion).

N.-D. des Neiges “

Trois-Rivières (Pour la Cathédrale).

Pour *Sherbrooke*, voici la lettre de l'avocat de la Cité :

Sherbrooke, le 13 avril 1915.

Révérènd Père,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que ni les églises, presbytères, établissements religieux, d'éducation, de bienfaisance, philanthropie, ne paient de taxes à la cité de Sherbrooke.

Agrèez l'expression de mes respectueux sentiments.

J. A. LEBLANC,

Avocat de la cité de Sherbrooke.

IIo

VILLES N'IMPOSANT QUE LA " TAXE D'EAU. "

Beauharnois.

Belœil (Pour Couvent et Ecoles).

East Angus.

Iberville.

La Tuque (autres que Couvent, Hôpital, Frères Maristes)

Québec (Hôpitaux, Maisons d'Education et de charité)

Rimouski.

Roberval.

Richmond (Pour Collèges et Couvent).

Sorel.

Thetford Mines.

Valleyfield.

Et encore faudrait-il remarquer que certaines villes, comme Richmond et Valleyfield n'exigent qu'une taxe nominale d'eau.